

Fwd: Décret exclusion de la SAAQ

From: "Rodrigue, Pierre" <pierre.rodrigue@mcn.gouv.qc.ca>
To: "Dufour, Hélène (Cabinet)" <helene.dufour@mcn.gouv.qc.ca>
Cc: "Giguère, Renée" <renee.giguere@mcn.gouv.qc.ca>, "Massé, Éric" <eric.masse@mcn.gouv.qc.ca>, "St-Pierre, Nathalie" <nathalie.st-pierre@mcn.gouv.qc.ca>, Patrick Gingras <patrick.gingras@justice.gouv.qc.ca>
Bcc: "Rodrigue, Pierre" <pierre.rodrigue@mcn.gouv.qc.ca>
Date: Mon, 03 Apr 2023 15:02:41 +0000

Cybersécurité
et Numérique



Bonjour Hélène,

Ce décret est déjà abrogé par le projet de loi no 135 (2017, chapitre 28) Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, sanctionné le 7 décembre 2017

DÉCRET ABROGÉ PAR CETTE LOI: – Décret no 245-2014 du 5 mars 2014 (2014, G.O. 2, 1273) concernant la soustraction, en partie, de la Société de l'assurance automobile du Québec à l'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

Depuis l'autorisation du programme CASA en 2014, la SAAQ a toutefois la pleine autorité pour autoriser à l'interne les différentes livraisons informatiques qui découlent de ce programme et pour présenter ces livraisons comme des projets distincts dans le Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec. Il

Il n'en est pas de même de tout autre projet de la SAAQ autre que CASA, qui répond aux mêmes normes que les projets de tous les autres OP.

Si des informations supplémentaires t'étaient nécessaires, n'hésites pas à communiquer avec Me Gingras.

Bonne journée (ici à [REDACTED], c'est : bonne fin de journée !)

De : Dufour, Hélène (Cabinet) <Helene.Dufour@mcn.gouv.qc.ca>

Envoyé : 24 mars 2023 14:06

À : Rodrigue, Pierre <Pierre.Rodrigue@mcn.gouv.qc.ca>

Cc : Giguère, Renée <Renée.Giguere@mcn.gouv.qc.ca>; Massé, Éric <Eric.Masse@mcn.gouv.qc.ca>; St-Pierre, Nathalie <Nathalie.St-Pierre@mcn.gouv.qc.ca>

Objet : Décret exclusion de la SAAQ

Bonjour Pierre !

Après discussion avec le Ministre, nous souhaitons renverser le [décret 245-2014](#) permettant à la SAAQ de se soustraire de l'application de certains éléments de la LGGRI. Nous souhaitons prendre la voie rapide pour une approbation du conseil des ministres dans les plus brefs délais.

De plus, nous souhaiterions savoir s'il y a d'autres organisations qui profitent actuellement d'une exclusion (autre que les organisations déjà exclues à même la LGGRI) et les dates où elles ont été exclues. Il y a fort à parier que ces organisations se verront également retirer leur privilège d'exclusion au même moment que celui de la SAAQ.

Peux-tu nous revenir rapidement avec l'information à cette dernière question et l'échéancier des démarches?

Merci !

Hélène Dufour

Conseillère stratégique, politique et planification

Cabinet du ministre de la Cybersécurité et du Numérique

Leader parlementaire adjoint du gouvernement

900, place D'Youville, 9^e étage

Québec (Québec) G1R 3P7

425, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 602

Montréal (Québec) H3A 3G5

[REDACTED]